



Servaville-Salmonville Infos

N° 5
Avril 2021

Sommaire

Page 1

- ◆ Editorial du Maire
- ◆ Budget 2021 - Fonctionnement

Page 2

- ◆ Budget 2021 (Suite)

Page 3

- ◆ Budget 2021
Prévisions d'investissement

Page 4

- ◆ Informations diverses

Edito du Maire - Budget 2021

Voté lors du dernier Conseil Municipal, j'ai souhaité vous présenter une version synthétique du Budget 2021 dans la note d'Info d'Avril. Le bilan financier de l'année 2020 s'est soldé par un excédent de fonctionnement qui est reporté sur l'exercice 2021 pour un montant de 68.458,11€. Les recettes de la commune proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des taxes des impôts locaux votés par le Conseil Municipal qui n'ont pas augmenté depuis 2018. (Taxe d'habitation 18.47%, Taxe foncière : 20.58% Taxe foncière non bâtie : 39.38%)

Les efforts de gestion réalisés ces dernières années permettent de faire face aux dépenses imprévues liées à la crise sanitaire et d'investir pour l'avenir. Cette année encore, nous votons un budget équilibré, sans augmenter les taux d'imposition communaux. C'est l'engagement que nous avons pris devant vous et auquel nous nous astreignons année après année, quelles que soient les difficultés. Le détail de ce budget sera à retrouver sur le site internet de la commune.

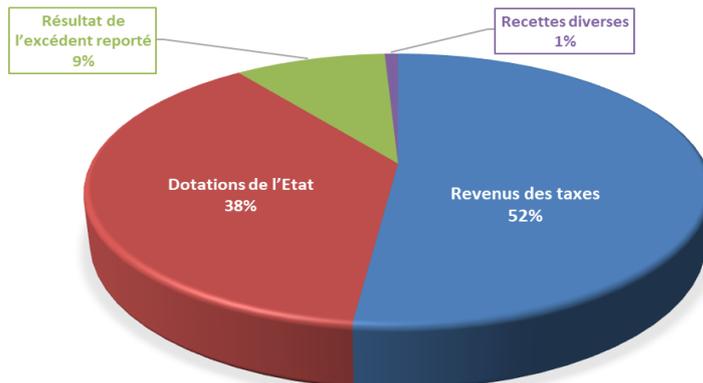
Le Maire, Jean Paul Dupressoir

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 728 041€

Les recettes

- ◆ les revenus des taxes pour un montant de 378 049 €, (51,93 % du budget) ;
- ◆ les dotations de l'Etat pour un montant de 275 529 €, (37,85 % du budget) ;
- ◆ le résultat de l'excédent reporté, pour un montant de 68 458,11 €, (9,40 % du budget) ;
- ◆ le reste des recettes provenant des remboursements d'indemnités journalières, location d'immeubles et concessions cimetières.



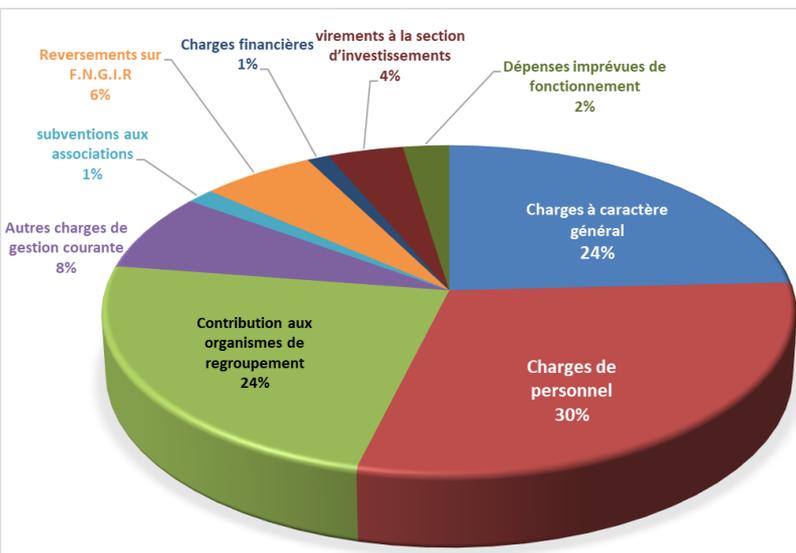
Les dépenses

⇒ Les dépenses de fonctionnement :

- ◆ Charges à caractère général de 175 480 €, (24,10 % du budget).
- ◆ Charges de personnel de 215 000 €, (29,53 % du budget).
- ◆ Contribution aux organismes de regroupement pour 171 000 €, (23,49% du budget), dont, 158 769 € au Syndicat Scolaire (SIVOS), (21,81 % du budget).

⇒ Les autres dépenses :

- ◆ Autres charges de gestion courante: 55 131 €, (8 % du budget)
- ◆ Les subventions aux associations pour 10 400 €, (1,4 % du budget).
- ◆ Reversements sur F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) 43 470 €, (5,97 % du budget),
- ◆ Charges financières :8 273 € (1,14 % du budget),
- ◆ Virements à la section d'investissements : 28 796€ (3,96 % du budget)
- ◆ Charges exceptionnelles : 500 € (0.07 % du budget),
- ◆ Dépenses d'ordre : 2 410 € (0.33 %)
- ◆ Dépenses imprévues de fonctionnement : 17 580 € (2.41 % du budget.)



Travaux en fonctionnement

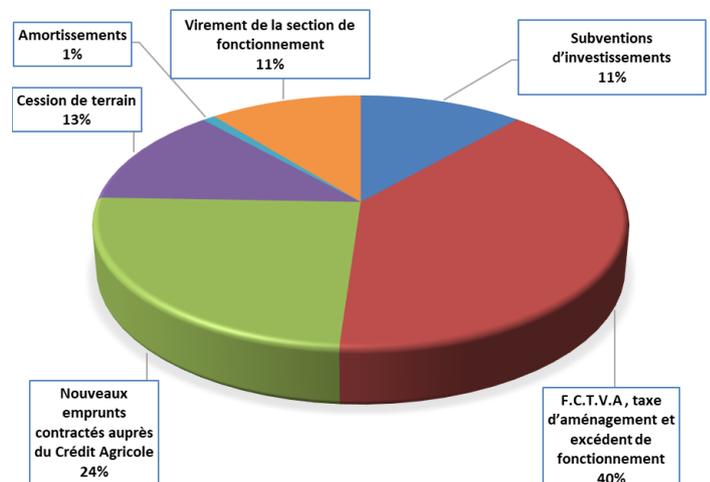
- ◆ Peinture de la classe de Madame Loisel
- ◆ Réfection du hall et couloir de la salle polyvalente (peinture et luminaire)
- ◆ Changement du tableau électrique maternelle haut
- ◆ Réhabilitation de l'escalier de la mairie
- ◆ Finition de l'abri bus de la rue des Rouge-monts.

INVESTISSEMENT

L'INVESTISSEMENT EST EQUILBRÉ EN DEPENSES ET RECETTES A 268.268 €

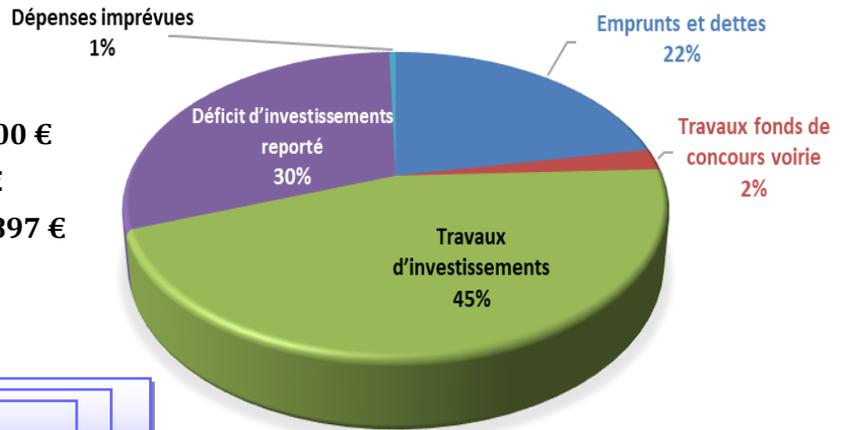
RECETTES

- ◆ Subventions d'investissements : **30 914 €**
- ◆ Fonds de Compensation pour la TVA, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement : **106 177 €**
- ◆ Cession de terrain : **34 320 €**
- ◆ Amortissements: **2 410 €**
- ◆ Virement de la section de fonctionnement : **28 796 €**
- ◆ Nouveaux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole: **65 651 €** (Véhicule 18.000€ sur 5 ans, SDE 25.439€ sur 7ans et 22.212€ qui correspondent au montant de la TVA qui sera remboursable en 2023.)



DEPENSES

- ◆ Emprunts et dettes : **59 171 €**
- ◆ Travaux fonds de concours voirie : **6 000 €**
- ◆ Travaux d'investissements : **120 980 €**
- ◆ Déficit d'investissements reporté : **80 897 €**
- ◆ Dépenses imprévues : **1 220 €**



Eclairage public

- ◆ Remplacement des 138 lampadaires actuels par des lanternes LED pour des économies d'énergie dans le village, hors lotissements
- ◆ Renouvellement des 11 horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune
Coût total du projet avec participation du SDE : 133 275€ TTC.
Participation communale 47 650€ TTC, dont 22 212€ de TVA récupérable en 2023.

Défense incendie Salmonville

- ◆ Pose d'un poteau incendie route de Martainville à l'angle de la rue de l'Ancienne Abbaye (4.820€ TTC)
- ◆ A l'autre extrémité de la rue de l'Ancienne Abbaye, pose d'une citerne incendie de 120m³ avec compteur pour le remplissage (33.410€ TTC). Les subventions demandées auprès de la préfecture et du département pourraient atteindre 80% du montant H.T.
- ◆ Renouvellement de 2 extincteurs 276€ TTC

Travaux de voirie

Rue du Moulin, reprofilage de la chaussée du N° 255 jusqu'à la sortie vers Martainville. Coût communal 6000€ TTC

Achat d'un véhicule

Le camion Boxer, acheté en 2004, a été refusé au contrôle technique en raison de la corrosion et de nombreux défauts. La commune se voit obligée de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule et le choix s'est porté sur une camionnette Citroën Berlingo avec une remorque basculante pour un montant total de 21.000€ TTC. Une subvention a été demandée au Département.

Achats de matériels et mobiliers.

- ◆ Première tranche de la création d'un parcours de santé sur l'espace Joannes Dugelay → 2500€
- ◆ Jeux pour le parc enfants → 1800€
- ◆ 3 stores intérieurs pour la mairie → 1700€
- ◆ Ordinateur pour le secrétariat de mairie → 1700€ (*dématérialisation des documents d'urbanisme*)
- ◆ Meubles pour la mairie → 1000€
- ◆ 20 lits maternelles → 586€
- ◆ 3 écrans muraux de projection pour l'école → 300€
- ◆ Renouvellement de l'un des défibrillateurs → 1200€
- ◆ Aspirateur → 169€



Informations diverses

RECENSEMENT MILITAIRE 2^{ème} PERIODE

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en avril, mai, juin 2005 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Il est rappelé que cette démarche obligatoire et légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.

SECURITE DANS LE VILLAGE

Suite à 2 accidents ces derniers jours, il est demandé à la population de respecter la limitation de vitesse.

La Gendarmerie sera présente dans le village le jour comme la nuit. Une vigilance particulière est demandée aux chauffeurs aux abords des aires de jeux et de l'espace Dugueley où de nombreux habitants profitent du soleil pendant le confinement.

DECHETTERIE

La déchetterie rend service à toute la population. Lors d'un contrôle effectué récemment, il a été constaté que certaines personnes jettent des sacs plastiques avec leurs déchets verts. Ces faits sont à déplorer d'autant plus que la commune risquerait une fermeture totale si cela venait à se reproduire. Nous en appelons à votre sens des responsabilités et à votre civisme pour respecter et faire respecter les règles par les quelques usagers inconséquents.

TRI SELECTIF - BACS JAUNES -

Les personnes ne possédant pas de bac jaune peuvent appeler la C.C.I.C.V. Madame CORNU - tél. 02.32.80.14.94 pour le commander.

P.L.U.I

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Plateau de Martainville a été approuvé le 12 Avril 2021.

Les mesures de publicité requises par le Code de l'Urbanisme sont en cours et l'entrée en application devrait intervenir la 1^{ère} quinzaine de mai 2021.

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme les années précédentes et par soucis d'économies d'énergie, l'éclairage public sera éteint du :

LUNDI 3 MAI au LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections régionales et départementales auront lieu les :

Dimanches 20 et 27 JUIN 2021
dans la salle des sports – salle polyvalente

COMMEMORATION DU 8 MAI

Dépôt de gerbe à 11h30 au Monument aux Morts avec la participation des élus uniquement, étant donné la crise sanitaire.

Le vin d'honneur est annulé.

C.C.A.S.

La distribution du plateau repas offert par le C.C.A.S. aux personnes de 65 ans et plus aura lieu

le samedi 15 mai
à partir de 14h et jusqu'à 17H30
à la salle Polyvalente.

Les personnes malades ou dans l'impossibilité de venir retirer leur repas peuvent se faire connaître en mairie afin que les membres du C.C.A.S aillent leur livrer.

